



CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRIMATURE DE TRANSITION

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION

PROVINCE DU MOYEN CHARI

SECRETARIAT GENERAL

DELEGATION PROVINCIALE DES AFFAIRES FONCIERES,
DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET DU L'URBANISME

ARRETE N° 027 /PT/PMT/MATD/PMC/SG/2023

Portant modification de l'ARRETE N°82/PCMT/PMT/MATD/PMC/SG/2022 du 22 juin 2022 Portant affectation d'un terrain au profit de la délégation provinciale de l'élevage pour l'implantation d'une zone industrielle spéciale par la société LAHAM TCHAD

Le GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU MOYEN CHARI

- Vu la Charte de Transition ;
- Vu l'ordonnance N°017/PCMT/2018, déterminant les principes fondamentaux de l'organisation administrative du Territoire de la République du Tchad ;
- Vu la loi N°06/PCMT/2021 du 06 octobre 2021 portant restructuration des unités administratives et des collectivités autoanimées ;
- Vu le décret N°002/PT/2022 du 12 octobre 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef de Gouvernement de Transition ;
- Vu le décret N°003/PT/PMT/2022 du 14 octobre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de Transition ;
- Vu le décret N°499/PCMT/PMT/MATD/2022 du 23 février 2022 portant nomination des Gouverneurs des Provinces
- Vu la loi N°23/PR/67 du 22/07/6, portant statuts des biens Domaniaux ;
- Vu le décret N°188/PR/67 du 01/08/67, portant application de la loi N°23/PR/67 du 22/07/6
- Vu le procès-verbal d'affectation d'un terrain au profit de la délégation provinciale de l'élevage ;
- Vu le mémorandum d'entente signé le 29 juillet 2021 entre le Gouvernement Tchadien et la société ARISE SEZ
- Pour nécessité de service

ARRETE